



## **BAC PRO MAINTENANCE DES VÉHICULES**

### **Option Véhicules Légers**

Code RNCP 40 996, niveau 4, code diplôme : 400 25 224  
Arrêté du 26 mars 2025

**Organisme certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2030**

Lien vers la fiche Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051539461>

Lien vers la fiche ONISEP : <https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/lycees/bac-pro-maintenance-des-vehicules-option-a-vehicules-legers>

Lien vers le site eduscol :

<https://sti.eduscol.education.fr/sites/eduscol.education.fr.sti/files/seminaires/18122/18122-arrete-et-annexes-bac-pro-maintenance-des-vehicules-3-options.pdf>

## **Objectifs et contexte de la formation**

Le baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules » couvre les activités de maintenance préventive et corrective et de diagnostic d'un premier niveau de complexité sur les véhicules équipés de motorisations thermiques, hybrides et électriques. Il exerce en tant que technicien au sein des entreprises réalisant les activités d'entretien et de réparation des véhicules et intervient sur :

- la maintenance périodique et préventive des véhicules ;
- le diagnostic et la remise en conformité des systèmes mécaniques, des motorisations et des systèmes à gestion électronique et multiplexés ;
- le conseil technique à la clientèle sur les interventions réalisées.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites ci-après est l'intégration constante de trois impératifs :

- impératif de santé/sécurité au travail : il s'agit de préserver la santé des personnes et d'assurer la prévention des risques professionnels ;
- impératif environnemental : il s'agit d'appliquer les normes environnementales en vigueur ;
- impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en appliquant les procédures internes des entreprises.

## **ACTIVITES VISEES**

### **Entretien périodique des véhicules**

Organisation de l'intervention

Réalisation des contrôles définis par une procédure

Remplacement de pièces d'usure, de fluides et/ou ajustement des niveaux et pressions pneumatiques

Réalisation d'opérations préparatoires au contrôle technique

Conseils techniques et d'entretien du véhicule auprès de la clientèle

### **Maintenance corrective des véhicules**

Préparation de l'intervention

Remise en conformité des systèmes

### **Diagnostic des systèmes des véhicules**

Réalisation d'un pré-diagnostic

Recherche de pannes

## **Durée de la formation**

1960 heures de formation réparties sur 17 semaines la première année, 20 semaines la deuxième année et 19 semaines la troisième année. La formation est menée sur trois années scolaires.

## **Prérequis à l'entrée en formation**

**Age** : compris entre 16 et 29 ans (15 ans au 31 décembre de l'année en cours possible pour les sortants de classe de troisième), pas de limite d'âge pour les personnes présentant un handicap (RQTH en cours ou demande déposée).

**Pour les détenteurs d'un CAP maintenance des véhicules, validé**, l'entrée en formation se fait directement en classe de première.

**Rendez-vous** : un rendez-vous avec un membre de l'équipe pédagogique ou avec la direction est requis afin de discuter du projet de formation et du parcours.

**Apprentissage** : avoir une promesse de signature de contrat d'apprentissage couvrant la période de formation, signée par une entreprise menant l'activité de la formation. Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des véhicules (MV) est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ;
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques ;
- dans les services de maintenance des entreprises de transport ;
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

## **Modalités d'accès à la formation**

L'inscription définitive à la formation sera faite lors de la réception du dossier d'inscription complet :

- Une promesse de contrat signée de la part de l'employeur
- Le dossier rempli entièrement avec toutes les informations et les pièces administratives demandées

## **Délai d'accès à la formation**

L'apprenti peut commencer son apprentissage en entreprise à partir du 15 juillet précédent l'entrée en formation.

Il peut également commencer son apprentissage en entreprise après la date de la rentrée en formation si la date de conclusion du contrat est en amont de la rentrée au CFA.

L'entrée au CFA peut débuter jusqu'à 3 mois après la date de rentrée en formation si un contrat est signé après la date de début de formation.

Les intégrations en formation se font jusqu'au 30 novembre.

Dans le cas d'un changement d'établissement, l'entrée au CFA est possible tout au long de l'année (avec signature d'un contrat d'apprentissage) si le diplôme préparé relève du même code diplôme, et à la suite d'un positionnement.

Pour les jeunes ayant moins de 15 ans à la rentrée (obligation : avoir 15 ans au 31 décembre de l'année), le début de la formation se déroule sous convention de stage puis le contrat d'apprentissage commence le lendemain de l'anniversaire de l'apprenti.

## Tarifs de la formation

Conformément à l'article L 6211-1 du code du travail : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal ». Le financement de celle-ci par l'OPCO ou CNFPT pour la fonction publique territoriale se fait sur la base d'un coût contrat défini par les branches professionnelles<sup>1</sup> (à défaut, fixation du coût par décret).

Les frais liés à la pension (internat et restauration) et à la cotisation à l'association apparaissent dans le contrat financier et sont à la charge de l'apprenti et/ ou son représentant légal.

## Formation et compétences travaillées

	Compétences associées	Durée
<b>Réaliser l'entretien périodique des véhicules</b>	Organiser un entretien périodique Identifier les anomalies dans le cadre d'un entretien périodique Réaliser les opérations de remplacement, d'ajustement dans le cadre de l'entretien périodique Apporter des conseils techniques à la clientèle sur l'entretien du véhicule	
<b>Réaliser la maintenance corrective des véhicules</b>	Préparer une intervention corrective Réaliser le remplacement ou la réparation des composants Réaliser le réglage ou le paramétrage des systèmes Réaliser le contrôle qualité d'une intervention corrective	644 heures sur les trois ans
<b>Réaliser les diagnostics des systèmes des véhicules</b>	Constater un dysfonctionnement Hiérarchiser les hypothèses Mettre en œuvre un protocole d'intervention existant ou à définir Identifier les solutions correctives	
<b>Français</b>	Maîtriser l'échange écrit : lire, analyser, écrire Adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires Maîtriser la lecture et exercer son esprit critique Adapter sa lecture à la diversité des textes Mettre en perspective des connaissances et des expériences	145 heures sur les trois ans
<b>Histoire Géographie Enseignement Moral et Civique</b>	Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser	

<sup>1</sup> Le coût contrat OPCO est consultable selon la base diffusée par France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/France-competences-publie-le-referentiel-comportant-l-integralite-des-niveaux.html>

<b>Histoire Géographie Enseignement Moral et Civique</b>	<p>S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie</p> <p>Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme</p> <p>Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement</p> <p>Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République</p>	145 heures sur les trois ans
<b>Mathématiques</b>	<p>S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information</p> <p>Analyser/raisonner : émettre des conjectures, proposer, choisir, une méthode de résolution, élaborer un algorithme</p> <p>Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes, utiliser un modèle, représenter, calculer, expérimenter, faire une simulation</p> <p>Valider : critiquer un résultat, argumenter, contrôler la vraisemblance d'une conjecture, mener un raisonnement logique et établir une conclusion</p> <p>Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié, expliquer une démarche</p>	121 heures sur les trois ans
<b>Physiques/Chimie</b>	<p>S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information</p> <p>Analyser/raisonner : formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental</p> <p>Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, un protocole expérimental, utiliser un modèle, représenter, calculer, effectuer une simulation</p> <p>Valider : commenter un résultat, argumenter, contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, de la valeur d'une mesure</p> <p>Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié, expliquer une démarche</p>	121 heures sur les trois ans
<b>Economie/Gestion</b>	<p>Comprendre et analyser une situation d'entreprise</p> <p>Justifier une réponse en sélectionnant le cas échéant des informations au sein d'un ou plusieurs documents</p> <p>Rédiger une réponse structurée à une problématique donnée en mobilisant les savoirs associés et le vocabulaire spécifique adéquat</p>	84 heures sur les trois ans
<b>Education physique et sportive</b>	<p>Développer sa motricité</p> <p>S'organiser pour apprendre et s'entraîner</p> <p>Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter</p> <p>Construire durablement sa santé</p> <p>Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique</p> <p>Mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée</p>	178 heures sur les trois ans

<b>Prévention Santé Environnement</b>	Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention	69 heures sur les trois ans
	Proposer une solution pour résoudre un problème	
	Argumenter un choix	
	Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté	
<b>Langue vivante : Anglais (niveau B1+ du CECRL)</b> <b>Dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</b>	Comprendre la langue orale	140 heures sur les trois ans
	Comprendre un document écrit	
	S'exprimer à l'écrit	
	S'exprimer à l'oral en continu	
	Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle	
<b>Arts appliqués et cultures artistiques</b>	Compétences d'investigation : rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires sélectionner, classer et trier différentes informations analyser, comparer des œuvres ou des produits et les situer dans leur contexte de création Etablir des convergences entre différents domaines de création	80 heures sur les trois ans
	Compétences d'expérimentation : respecter une demande et mettre en œuvre un cahier des charges simple établir des propositions cohérentes en réponse à un problème posé et réinvestir les notions repérées dans des références	
	Compétences de réalisation : Opérer un choix raisonné parmi des propositions et finaliser la proposition choisie	
	Compétences de communication : choisir des outils adaptés établir un relevé, analyser et traduire graphiquement des références et des intentions justifier en argumentant, structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale	
<b>Conduite d'un projet</b>		38 heures sur les trois ans
<b>Gestion de l'alternance et accompagnement personnalisé</b>		197 heures sur les 3 ans

## Modalités d'évaluation

- Pour les matières générales :

Evaluation formative tout au long de l'année : sous forme orale, écrite, travaux pratiques, mis en situation...

Examens certificatifs : au cours de la dernière année de formation, sous forme de CCF (Contrôle en Cours de Formation) pour maths, sciences, anglais, art appliqué, EPS, conduite de projet

Epreuve de Mobilité en option, en CCF

Epreuves ponctuelles, sur convocation académique, pour Français, Histoire géo, PSE, Economie gestion  
Aucun bloc de compétence ne peut être évalué et certifié de façon isolée.

- Pour les matières professionnelles :

L'évaluation continuée permet le suivi de compétences. L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités tout au long du cursus permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences acquises, visées par l'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise. Toutes les activités peuvent être support d'évaluation.

Au niveau du CFA les situations sont multiples, diversifiées et réparties tout au long du cycle. Elles sont à visées formatives et se traduisent sous diverses formes : activités écrites, orales, rendu de travaux, travaux pratiques...

En entreprises, les situations s'appuient essentiellement sur de l'observation en milieu professionnel. Un suivi, des bilans intermédiaires et un bilan final sont établis par l'équipe pédagogique, le maître d'apprentissage et le candidat.

Pour ce faire, un livret de suivi en entreprise est mis en place et rempli tous les semestres par le maître d'apprentissage afin d'évaluer l'acquisition des compétences du référentiel et des savoirs faire professionnels. Un livret de suivi des compétences est également mis en place au CFA afin de référencer l'évolution des acquis des apprentis en centre de formation.

A la fin du cursus de formation, lors du bilan final, les apprentis sont positionnés par l'équipe pédagogique à leur niveau de maîtrise des compétences à partir de la grille nationale d'évaluation de l'épreuve.

Aucun bloc de compétences ne peut être certifié de façon isolée.

Unités	Matières	Mode d'évaluation
U1 Coef.3	Mathématiques	CCF Ecrit en deux séquences de 45 minutes chacune
	Physique Chimie	CCF TP expérimental Deux séquences de TP de 45 minutes chacune
U2 Coef 3	Réalisation de l'entretien périodique des véhicules	CCF Evaluation continuée
U3 Coef 14	Réalisation de la maintenance corrective des véhicules	CCF Evaluation continuée
	Réalisation du diagnostic des systèmes des véhicules	CCF Evaluation continuée
	Economie Gestion	Epreuve ponctuelle Ecrit sur table de 2H
	Prévention Santé Environnement	Epreuve ponctuelle Ecrit sur table de 2H
U4 Coef 2	Anglais	CCF Deux parties : oral et écrit sur table
U5 Coef 5	Français	Epreuve ponctuelle Ecrit sur table 3 H
	Histoire Géographie EMC	Epreuve ponctuelle Ecrit sur table 2H30
U6 Coef 1	Arts appliqués	CCF TP en situation de cours
U7 Coef 1	EPS	CCF activités menées sur l'année
	Conduite de projet	CCF Evaluation durant les deux années de formation (première et terminale) + Oral de présentation
UF	Langue vivante	Epreuve ponctuelle Oral de présentation
	Mobilités	CCF Présentation orale sur dossier

## Méthodes pédagogiques mobilisées

Au niveau du CFA, les cours se déroulent en présentiel :

- Face à face pédagogique en salle de cours : toutes les salles sont équipées de matériel de vidéo projection
- Mise en situation dans le cadre de travaux pratiques : ateliers de mécanique avec trois ponts, flotte de véhicules pédagogiques, matériel de mécanique, bancs moteurs, matériel pour la géométrie des trains roulants, ...
- Salle informatique : avec 20 postes informatique et un tableau interactif

## Poursuite d'étude

L'équivalence de diplôme n'existe pas.

### PASSERELLES POUR LES FORMATIONS

A l'issue de la classe de seconde, il est possible de s'orienter en classe de première de la même formation ou d'une formation de la même famille de métier.

Pour tout autre orientation, il est préférable de se rapprocher de l'établissement auprès du référent pédagogique, responsable orientation et constituer un dossier passerelle.

Possibilité de s'orienter vers un autre diplôme de la même branche professionnelle ou dans une autre branche professionnelle :

- **BTS Maintenance des véhicules**
- **Titre à finalité professionnelle Technicien Expert Après-Vente (TEAVA)**
- **BTS motorisation toutes énergies**
- **BTS après-vente automobile**
- **Mention complémentaire des systèmes embarqués de l'automobile**

## Débouchés

### SECTEURS D'ACTIVITES

Le secteur de l'après-vente automobile rassemble les réseaux de constructeurs (réparateurs agréés de niveau 1 et 2) et les acteurs indépendants (mécaniciens réparateurs automobiles (MRA), centres auto, réparateurs rapides et pneumaticiens)

### TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules » exerce prioritairement en tant que technicien au sein des entreprises réalisant les activités d'entretien et de réparation des véhicules mais peut également exercer sous les intitulés métiers suivants :

- Mécanicien spécialiste automobile
- Électricien spécialiste automobile
- Technicien confirmé mécanique automobile
- Technicien en électricité et électronique automobile

## Le contrat d'apprentissage en quelques mots

L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Celui-ci s'engage à assurer un enseignement pratique correspondant au métier préparé en collaboration avec le CFA.

Ce contrat assure à l'apprenti la couverture sociale et un salaire minimum réglementaire perçu correspondant à un pourcentage du Smic<sup>2</sup>.

Année d'exécution du contrat		Moins de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
<b>1ère année</b>	En pourcentage du Smic	27%	43%	53%	100%
<b>2 ème année</b>	En pourcentage du Smic	39%	51%	61%	100%
<b>3 ème année</b>	En pourcentage du Smic	55%	67%	78%	100%

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum réglementaire de la dernière année du précédent contrat si le diplôme ou titre a été obtenu, sauf changement de tranche d'âge plus favorable à l'apprenti.

### LES AIDES FINANCIERES (POUR LES ENTREPRISES) POUR EMBAUCHER UN APPRENTI EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières. L'exonération de cotisations sociales peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan. Dans la continuité du soutien du Gouvernement au déploiement de l'alternance, une aide d'un montant de 5 000 €<sup>3</sup> sera versée pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Le montant de l'aide sera maintenu à 6 000 € pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap et ce soutien sera cumulable avec les aides spécifiques.

## Rupture de contrat d'apprentissage

Durant les 45 premiers jours (consécutifs ou non) en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti (ou par son représentant légal) sans motif. La rupture doit être constatée par écrit et notifiée au CFA.

Passé le délai des quarante-cinq premiers jours en entreprise, la rupture peut être actée par accord amiable écrit des deux parties. Les différents cas de rupture (force majeure, faute grave, inaptitude médicale, décès de l'employeur maître d'apprentissage dans une entreprise unipersonnelle) prennent la forme d'un licenciement sans le besoin de recourir au conseil des prud'hommes. La même règle s'applique lorsque la rupture est intervenue à l'initiative du salarié à la suite de l'obtention du diplôme ou du titre qu'il préparent.

## Accueil des personnes en situation de handicap et à besoins spécifiques

### INFORMATION SUR L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS<sup>4</sup> :

**Le bâtiment administratif provisoire sera** accessible à toutes personnes et un toilette PMR sera situé dans ce bâtiment.

**Les salles de cours (bâtiment D) et le foyer** : la salle Ferrari est accessible pour les personnes à mobilité réduite ; les autres salles sont accessibles aux autres personnes présentant un handicap.

Le foyer est accessible à toute personne.

<sup>2</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15108>

<sup>3</sup> Montants en cours lors de l'édition de la fiche (Janvier 2026)

<sup>4</sup> Extraits du registre public d'accessibilité de la MFR les Ebeaux

**Le bâtiment de restauration, salle de classe et atelier TEAVA (bâtiment C) :** La salle de restauration est accessible à toutes les personnes. Les salles de classes peuvent être accessibles à toutes personnes avec un accompagnement si besoin.

**L'internat (bâtiment A) :** l'internat est accessible à toutes personnes. Une chambre avec lavabos est accessible aux personnes à mobilité réduite. Dans cette chambre, les toilettes et les cabines de douches sont accessibles avec aide d'une tierce personne. Les autres toilettes et douches sont accessibles au rez de chaussée pour toutes PH avec l'aide d'une tierce personne pour les malvoyants.

**L'atelier (bâtiment A) :** l'atelier mécanique est accessible à toute personne. Il est cependant peu recommandé à une personne malvoyante sauf accompagnée.

#### **ACCESSIBILITE ET SECURISATION DU PARCOURS DE FORMATION<sup>4</sup>**

Le CFA MFR les Ebeaux est reconnu par la Région comme étant un établissement suivant la charte H+ Formation depuis le 02 juin 2016 (date du renouvellement juin 2023).

Une rencontre avec le/la référente handicap dès les portes ouvertes permet d'identifier les besoins spécifiques de la personne.

Lors de la réception du dossier d'inscription, selon les besoins, le/la référente handicap peut se déplacer en entreprise afin de faire le point avec le patron, la famille, l'apprenti et les différents partenaires sur les modalités de formation à mettre en place et les aménagements nécessaires et possibles (allongement de la durée du contrat, mi-temps en entreprise, aménagement du poste de travail, mise en place de soutien, demande de formation du maître d'apprentissage...).

Au CFA, une information sur les besoins spécifiques est donnée aux formateurs afin de les faire « vivre » au quotidien.

Des rencontres et des appels téléphoniques réguliers avec les différents partenaires permettent d'ajuster les adaptations mises en place.

Le montage d'un dossier de demande d'aménagement d'examen est proposé à l'apprenti.

Pour plus d'information sur la mission cadre des établissement charté H+ Formation : [https://handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr/wp-content/uploads/2019/08/Missions\\_Réferent\\_Hplus\\_maj0719.pdf](https://handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr/wp-content/uploads/2019/08/Missions_Réferent_Hplus_maj0719.pdf)

Pour une raison de sécurité, les personnes daltoniennes et non voyantes ne peuvent suivre leur scolarité dans notre établissement. Pour ces personnes, des solutions de formation sont proposées dans d'autres établissements, ne pas hésiter à se rapprocher du référent handicap qui pourra vous en dire plus.

#### **MFR LES EBEAUX • 152 route de Troinex • 74350 CRUSEILLES**

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00

